



DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 313-89-2021
ADOPTÉ LE 4 OCTOBRE 2021

L'article 2 du présent règlement a pour objet de modifier la grille de spécifications du zonage afin de permettre l'ajout d'un logement accessoire à un bâtiment non résidentiel comme usage complémentaire dans la zone C-14 selon les dispositions suivantes:

- être annexé au bâtiment principal;
- ne peut y avoir plus d'un logement accessoire par lot;
- doit posséder une entrée indépendante;
- ne doit pas dépasser 15 % de la superficie de plancher de l'usage principal.

Je (nous), soussigné(s), personne(s) intéressée(s) par les règlements d'urbanisme de la Municipalité, demande ou demandons que les dispositions contenues à l'article 2 du second projet de règlement n° 313-89-2021 soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

NOM ET prénom	adresse	Zone	Qualité					Signature
			d	p	o	cp	co	

Qualité: d: domicilié p: propriétaire o: occupant cp: copropriétaire co: co-occupant

DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ:
13 octobre 2021, 16 h 45